



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
30 novembre 2023	
DATE D’AFFICHAGE 15 DEC. 2023	
Codification : 8.9	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 12 DEC. 2023 et publication du 12 DEC. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Fabienne STALARS

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Patricia PERRET donne pouvoir à

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2023-049 : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire

Le Maire rappelle que la M2diathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la médiathèque municipale par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de Qualité ;
- Préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire ;
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations ;
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231207-2023-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Publication : 12/12/2023

Le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil Municipal en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention ci-dessus présentée,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 12 décembre 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS